

Commune de WINGEN SUR MODER

PROCES VERBAL RESTREINT
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

Le 28 septembre 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,
M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué,
Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie,
Mme FRANCOIS Catherine, M. HOPP Mathieu, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie,
M. LEININGER Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie,
Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Date de
Convocation :

22/09/2021

Absents Pouvoir :

Mme BRUNNER Magdolna a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents excusés :

Mme BANZET Emma

Secrétaire de Séance : M. HOPP Mathieu

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2021
2. Validation des indemnités de concours du « pôle associatif et médical »
3. Révision de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
4. Décision modificative
5. Rachat de la friche Munsch-Gulden
6. Achat d'un terrain
7. Utilisation du gymnase par les associations
8. Sécurité routière
9. Demandes de subventions pour voyages scolaires
10. Désignation d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale
11. Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »

12. Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine : rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre
13. Convention de mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les ateliers du Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes
14. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
15. Divers

POINT 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Le Maire rappelle que le PV du 22 juin 2021 a été envoyé par mail.
Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

VALIDATION DES INDEMNITES DE CONCOURS DU « POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL »

Le maire rappelle que lors de la séance du 22 juin, le budget prévisionnel de 1760 000 € HT a été voté. Il explique qu'il faut maintenant trouver la maîtrise d'œuvre qui aura en charge ce projet de construction d'un pôle associatif et médical. Pour cela, un jury sera constitué. Il sera composé du Maire, des membres de la commission d'appel d'offres, de trois maîtres d'œuvres, d'un représentant du bureau d'étude MP Conseil, d'un représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que du comptable public. Il propose de limiter à trois le nombre de candidats qui seront appelés à concourir, chacun recevant une indemnité de 7 900€ (celle consentie au candidat lauréat constituera une avance sur la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre). Au montant de la construction se rajouteront différents honoraires, tolérances, révisions et autres dépenses diverses. Le budget prévisionnel total s'élève à 2 489 390 € HT ou 2 987 268 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De confirmer le projet de construire un pôle associatif et médical ;
- D'approuver le cahier des charges établi par MP Conseil ;
- D'approuver le budget prévisionnel de 1 760 000 € HT pour la part travaux et le budget prévisionnel de l'opération de 2 489 390 € HT ;
- De constituer un jury de treize membres avec voix délibérative, dont le Maire et les représentants de la commission d'appel d'offres, trois maîtres d'œuvre ; un(e) représentant de MP Conseil, un(e) représentant(e) de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que le comptable public ;
- De limiter le nombre de candidats à être sélectionnés pour concourir à trois ;
- De fixer à 7 900 € le montant des indemnités à verser à chaque concurrent sélectionné ayant remis une offre conforme au règlement du concours ;
- D'autoriser le Maire à engager la procédure de lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires et à signer les marchés de prestations intellectuelles afférents.
- D'initier les démarches pour solliciter les offres de prêt bancaire et les subventions auprès des financeurs publics.

POINT 3

REVISION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le maire informe qu'il y a lieu de reprendre la délibération de 2004 qui instaurait le paiement d'heures supplémentaires aux agents qui en font car elle limitait le paiement aux agents jusqu'à l'indice 380 alors que depuis 2007 il n'y a plus de plafond.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

POINT 4**DECISION MODIFICATIVE**

<i>Article</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
RECETTE d'investissement Op. 1 / art. 2118	Immobilisations corporelles Autres terrains	+ 850.00 €
DEPENSE d'investissement Op. 1 / art. 13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	+ 850.00 €
RECETTE de fonctionnement Art. 777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	+ 850.00 €
DEPENSE de fonctionnement Art.6188	Autres frais divers	+ 850.00 €

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité.

POINT 5**RACHAT DE LA FRICHE MUNSCH-GULDEN**

Le maire propose de solliciter l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour un accompagnement global dans ce dossier.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à Wingen-sur-Moder (Bas-Rhin), 17 rue des Orfèvres, figurant au cadastre sous section 6 n°35, d'une superficie totale de 28,04 ares, consistant en une friche industrielle actuellement à l'abandon, en vue de traiter cette friche et les problématiques qui y sont associées (risques d'intrusion – dégradation des bâtiments – présence d'amiante – pollution avérée des sols et des eaux souterraines nécessitant une dépollution urgente du site) et à terme, par une maîtrise foncière publique, d'y implanter une aire multi-générationnelle ainsi qu'un espace de stationnement ;
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens et d'autoriser M. DORSCHNER, Maire de Wingen-sur-Moder, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

POINT 6**ACHAT D'UN TERRAIN**

Le maire explique que Mme GEORG Lydia de Haguenau est propriétaire du terrain cadastré :
Section D - n° 159, lieu-dit Kohlmatt, d'une contenance de 9,90 ares.
Elle souhaite le vendre et le maire propose que la Commune l'achète.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 35 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 7**UTILISATION DU GYMNASE PAR LES ASSOCIATIONS**

Le Conseil, sur proposition du maire, décide, à l'unanimité :

- De maintenir la gratuité pour les associations locales jusqu'au 31 décembre 2021.
- De facturer à compter du 1^{er} janvier 2022 les occupations et utilisations aux tarifs suivants :
 - 4 € de l'heure pour une manifestation sportive
 - 250 € la location pour la journée en été (1^{er} avril au 30 septembre)
 - 300 € la location pour la journée en hiver (1^{er} octobre au 31 mars)
 - 13,70 € de l'heure pour le sport du Collège
 - Caution : 1500 €
 - 50 € de forfait de nettoyage du sol après une manifestation festive

POINT 8**SECURITE ROUTIERE**

Le Conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide :

- de mettre en Zone 30 :
 - la rue du Muguet
 - la rue des Sapins
 - la rue Principale, depuis le croisement rue d'Ingwiller / rue du Bachfeld / rue du Cimetière, jusqu'au Rond-point près du 24 rue Principale
 - devant la Maison des Assistantes Maternelles – 13 rue de la Gare
 - le prolongement de la rue de Zittersheim après l'école primaire jusqu'à la sortie du village vers Zittersheim.**Adopté à la Majorité (17 Pour, 1 Contre)**
- de mettre toute la rue de l'Ecole en sens unique, avec une bande pour les piétons au début de la rue car il n'y a pas de trottoir
Adopté à la Majorité (17 Pour, 1 Abstention)
- de mettre des coussins berlinois :
 - dans la rue de Zittersheim, devant le N° 32
 - dans la rue Principale, devant le N° 32**Adopté à la Majorité (16 Pour, 1 Contre, 1 Abstention)**
- d'installer des radars pédagogiques :
 - à l'entrée du village en venant de Wimmenau, au niveau de la maison N° 7A rue d'Ingwiller
 - à l'entrée du village en venant de la Huhnerscherr, au niveau de la maison N° 14A rue de Bitche
 - dans la rue de Bitche, en allant vers la Huhnerscherr, avant la maison N° 8 rue de Bitche.**Adopté à la Majorité (17 Pour, 1 Abstention).**

POINT 9**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES**

Le Conseil municipal décide, à la majorité (1 Abstention), d'octroyer une subvention de 20 € par élève de CE2-CM1 qui participe au voyage organisé par l'école pour aller au Festival International de Photographie animalière et de nature à Montier-en-Der (en Haute Marne) du 17 au 19 novembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 20 € à l'étudiant M. Lucas BIENKOWSKI, étudiant en BTS au Lycée Schattenmann de Bouxwiller, qui participe à un voyage d'étude à Amsterdam.

POINT 10**DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le maire informe que suite au décès de M. Patrice Staub, il y a lieu de nommer un nouveau membre extérieur au conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, décide, à l'unanimité, de nommer Mme Gabrielle STAUB comme nouveau membre du CCAS.

POINT 11**ADHESION A LA PLATEFORME « ALSACE MARCHES PUBLICS »**

Le maire informe que la plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique). Elle est gratuite.

La commune y avait déjà adhéré, mais l'adhésion arrive à échéance et il propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services
- autorise le maire à signer la convention d'adhésion
- autorise le Maire à signer la charte d'utilisation.

POINT 12**EGLISE PROTESTANTE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE LORRAINE : RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG ET CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE**

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 Pour, 6 Abstentions) :

- émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- émet un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

POINT 13**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ATELIERS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistants Maternels), qui organisera des activités jeunesse les vendredis 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 19 novembre, 3 et 17 décembre 2021, de 8h à 12h.

POINT 14**COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Terrain au Lotissement Les Vergers de Wingen
 - Maison 38 rue des Orfèvres
 - Maison 1 rue des Genêts
 - Maison 10 rue de Bitche
 - Maison 23 rue du Petit Passage
 - Maison 3 rue des Tisserands
 - Maisons 21 et 21A rue Principale

- Suite à la nouvelle couche de roulement dans la rue Principale (travaux payés par la Collectivité Européenne d'Alsace), le maire a signé le devis pour les marquages au sol auprès de la Société Est Signal pour un montant de 4374 €.

POINT 15**DIVERS**

- Le maire propose de prendre un arrêté municipal portant sur la propreté de la commune.
- Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du Smictom de Haguenau-Saverne est distribué à chaque conseiller.
- Le maire informe du projet de chaufferie commune pour le centre socioculturel, le gymnase et le collège.
- Mme Séverine Dettwiller soulève le problème des tables de pique-niques qui sont à l'arrière du gymnase et qui sont souvent retrouvées près ou en forêt.
- Mme Christine Doerflinger demande à Monsieur Sébastien Joan s'il lui est possible de fabriquer des bancs pour le parcours de santé.
- M. Nicolas Barido parle des sirènes qu'il ya lieu d'installer dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
- M. Pascal Thomas, en son nom et en celui de son épouse, remercie le conseil municipal pour le cadeau offert à l'occasion de leur union.
- La commission « Communication » se réunira le mardi 5 octobre à 19h.
- Mme Florence Leininger demande à avoir des photos de la commune pour alimenter le futur site internet.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h58.